

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CORREZE

COMMUNE DE MEYMAC

Le Maire de la Commune de MEYMAC (Corrèze)

Le Maire de la Commune de MEYMAC (Corrèze)

VU la délibération en date du 25 mai 2020 reçue en Sous-Préfecture le 26 mai 2020 donnant délégation au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

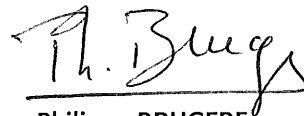
### DECISION N°2025-02-11

ARTICLE 1<sup>ER</sup> :

Il est validé l'acquisition d'une laveuse eau froide CMAR LC 860 d'occasion. Celle-ci est vendue par l'entreprise CMAR sise ZA Pont-Rame 3 rue Denis Papin 49340 DURTAL au prix de 32.000 € HT soit 38.400 € TTC. La facturation et le paiement auront lieu en avril 2025.

Meymac, le 20 Février 2025

Le Maire de Meymac,

  
Philippe BRUGERE



Accusé de réception en préfecture  
019-211913603-20250220-2025-02-11-AI  
Date de télétransmission : 21/02/2025  
Date de réception préfecture : 21/02/2025